

Nous vous demanderions aussi de bien vouloir remarquer que le traitement maximum annuel de \$1,321 ou de \$25.40 par semaine, versé à 49.9 p. 100 d'instituteurs d'une province payant les rémunérations les plus élevées, est le traitement recommandé dans le rapport de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve, comme salaire moyen convenable de tous les instituteurs canadiens. Nous ne croyons pas que ce traitement, qui sera encore versé à 49.9 p. 100 des instituteurs canadiens, soit suffisant pour induire les jeunes personnes, les plus compétentes et promettant beaucoup pour l'avenir, de se diriger vers la carrière de l'enseignement, comme le recommande le rapport. En réalité, c'est le traitement moyen versé aux instituteurs de la province de la Colombie-Britannique, au cours de l'année 1941, et réellement, ce traitement ne devrait être considéré que comme le premier pas en vue du relèvement du statut de la profession. Le seul traitement moyen jugé satisfaisant est celui qui aurait pour effet d'attirer vers la profession le type d'hommes et de femmes dont fait mention la section C de notre rapport.

En conséquence, nous ne croyons pas que l'augmentation de \$146,832,000 pour les dépenses annuelles en matière d'éducation, dans tout le Canada, que recommande le rapport du Comité d'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve soit suffisante pour produire les résultats attendus.

Nous notons cependant que le rapport de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve recommande une augmentation annuelle des dépenses de ce montant (\$146,832,000) et en outre une dépense capitale additionnelle de \$59,260,000, mais il ne fait pas mention de la manière dont on se procurera ces fonds. La raison pour laquelle des recommandations précises ne sont pas faites est fournie bien clairement dans l'introduction de ce rapport et a trait à l'autonomie provinciale en matière d'éducation.

Nous, d'autre part, de la Fédération canadienne des instituteurs, nous croyons que l'aide du gouvernement fédéral à l'éducation est possible, sans contrôle de la part du fédéral.

Tout en admettant qu'on pourrait faire beaucoup de ce qui n'a pas encore été fait dans la plupart des provinces en faveur de l'enseignement et tout en admettant de plus que certaines provinces ont, dans leurs propres frontières, les richesses suffisantes pour la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité d'étude, en tant qu'elles s'appliquent à ces provinces, il n'en demeure pas moins vrai que certains gouvernements provinciaux ne peuvent pas voter les crédits convenables pour fins d'éducation. La vérité est qu'on ne pourra pas élever l'enseignement au statut qu'il devrait occuper tant que le gouvernement fédéral ne fournira pas de subventions généreuses proportionnées aux besoins. A maintes reprises, notre organisme a signalé l'inégalité en matière d'éducation qui existe dans les diverses provinces du Dominion. A ce sujet, il suffit de faire mention du rapport de la Fédération canadienne des instituteurs complété par M. Argue, ainsi du rapport du Comité d'étude, où il est établi que la somme dépensée par enfant, par année, en matière d'éducation, varie de \$31.70, dans la province qui paie le moins, à \$83.38, dans la province qui dépense le plus.

Nous signalons dans l'exposé, la nécessité d'attirer vers la profession des hommes et des femmes de grand talent, ayant reçu une formation spéciale, et de maintenir un personnel enseignant ainsi composé en vue de fournir aux garçons et aux filles l'éducation qui convient pour qu'ils participent pleinement à une démocratie chrétienne, ainsi que l'enseignement physique, les conditions et le programme qui assureront les meilleurs services professionnels.

Suivant nous, la vraie démocratie demande de la part des gens de grandes qualités morales ainsi que l'habileté de penser clairement; ce n'est que par l'éducation que ces qualités peuvent être obtenues. La démocratie ne saurait atteindre son apogée, si nous ne réussissons pas à développer complètement ces qualités essentielles. Il nous appartient de veiller à ce que l'éducation de nos